

Deux-Sèvres - Marigny - Marigny

la Nouvelle
— République.

L'étoile de la qualité environnementale

03/02/2014 05:36



Des membres du club « Les Têtes en l'air » et Jean-François Blanchet, représentant local de l'ANPCEN avec le maire et une adjointe à l'occasion de cette distinction.

La commune de Marigny, engagée dans une démarche environnementale globale vient de voir ses deux étoiles attribuées par l'ANPCEN (association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne), confirmées pour 4 ans. Distinction d'autant plus remarquable que, seulement deux communes ont été récompensées au concours VVE (villes et villages étoilés) dans les Deux Sèvres : Cerizay et Marigny.

Des représentants du club martignacais « Les Têtes en l'air » (Aurélie Gremet, Grégory Bersegeay, Michel Guérin) et Jean-François Blanchet, représentant local de l'ANPCEN, sont venus évoquer cette récompense et les problèmes de l'environnement nocturne avec le maire Daniel Baudouin et Anne-Marie Proust, adjointe. Pour être distingué, la collectivité doit mettre en place un éclairage public respectueux de l'environnement : en faisant des économies d'énergie (éclairage public représentant 38 % de la facture d'électricité des communes) ; en respectant la biodiversité (un éclairage de mauvaise qualité sans extinction nocturne est très destructeur des insectes qui entrent dans la chaîne alimentaire de nombreuses espèces d'oiseaux) ; en respectant le rythme naturel de l'alternance jour-nuit. Ce respect de la nuit permet aussi aux astronomes amateurs de pratiquer une des plus anciennes sciences de l'humanité. En conclusion des échanges, les représentants de l'ANPCEN et du club d'astronomie local ont dit que « *Marigny est un exemple à suivre* ».